



Fiche 7.3 : La démarche S&ST avec les agences de Travail Temporaire



Comment développer la collaboration entre l'entreprise utilisatrice et l'agence de travail temporaire ?

Etablir avec l'agence intérim une démarche conjointe pour comprendre l'environnement du salarié intérimaire dans l'entreprise utilisatrice et pour mettre en œuvre des actions de prévention des risques professionnels adaptées.

Intégrer en 5 étapes

- **Etape 1** : L'entreprise a un échange préalable, formalisé et systématique avec l'entreprise de Travail Temporaire.
- **Etape 2** : L'entreprise de transport établit une liste des postes à risques et des postes accessibles aux intérimaires (tableau des compétences et habilitations requises par poste)
- **Etape 3** : Une personne en charge de l'accueil des intérimaires est identifiée au sein de l'entreprise (rh, conducteur référent, exploitant, etc.)
- **Etape 4** : Une procédure d'accueil est mise en œuvre pour les intérimaires. Elle comporte des éléments « santé et sécurité » (remise du livret d'accueil, du manuel du conducteur, lecture partagée des protocoles de sécurité, ...)
- **Etape 5** : Si l'intérimaire change de poste en cours de mission, une réévaluation du poste et des compétences est réalisée avec l'Entreprise de Travail Temporaire (ETT).

TUTOPREV' Accueil ED 4461- INRS

Un outil pour sensibiliser et informer le salarié sur la sécurité au travail



Pour plus d'informations :

Retrouver le dossier complet de l'INRS : salariés intérimaires, ce qu'il faut retenir

<https://www.inrs.fr/demarche/salaries-interimaires/ce-qu-il-faut-retenir.html>



Fiche 7.3 : La démarche S&ST avec les agences de Travail Temporaire



Comment mener une action collective de sensibilisation des salariés intérimaires aux enjeux de santé & sécurité ?

Le rôle du FASTT - Des conseils pour préserver la santé des intérimaires

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire, invente, conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle.



Mener un action collective au sein de votre entreprise destinée à vos personnes intérimaires, bénéficiez de la TOURNÉE « à vous la santé »

Cette tournée a pour objectif de sensibiliser les intérimaires à l'importance de leur santé pour faciliter le bien-être au travail.

retrouvez des conseils pour préserver la santé au quotidien et garder la forme au travail .



Pour plus d'informations :

Consulter les sites du FASTT :

<https://www.sante-securite-interim.fr/>

<https://www.avouslasante.fr/>